L'Homme qui répare les femmes - la colère d'Hippocrate est interdit de diffusion en République démocratique du Congo. Lambert Mendé, ministre congolais de la Communication, explique cette interdiction par le fait que le film « porte atteinte à l'honneur de l'armée », car des militaires y sont accusés d'avoir commis des viols. Lambert Mendé donne un exemple : « Quand les victimes remercient les militaires de les avoir protégés en langue locale [swahili, NDLR], le commentaire les accuse de viols. »

Le film, sorti le 15 avril dernier, raconte la vie et le travail de Denis Mukwege. Dans l'hôpital qu'il dirige à Bukavu, dans l'est de la RDC, ce médecin gynécologue congolais a consacré sa vie à son combat en faveur des femmes violées. En 2014, il a été lauréat du prix Sakharov, le prix de la liberté d'esprit, décerné par le Parlement européen.

« C'est interdire la voix du docteur »

« Je suis totalement surpris. Le ministre avait annoncé à deux reprises que les projections étaient autorisées. Cette autorisation avait été confirmée par le ministre Kin-kiey Mulumba », explique Thierry Michel, qui a co-réalisé le film avec Colette Braeckman. Le réalisateur souligne que, outre le fait que ce documentaire ne fait que donner la parole aux victimes, le gouvernement congolais aurait donné son accord pour une projection qui devait avoir lieu la semaine prochaine.

« On ne s'attendait pas, maintenant, à ce que ce film soit interdit. C'est interdire la voix des victimes, c'est aussi interdire la voix du docteur. Je pense que, depuis que le docteur a obtenu le prix Sakharof, il ne connaît que des problèmes. Et maintenant qu'il est nominé pour le prix Nobel de la paix, son calvaire, son cauchemar n'est pas terminé », estime le réalisateur belge, également auteur du documentaire L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ?

Par le passé, le docteur Denis Mukwege a échappé à une tentative d'assassinat en 2012, avant de devoir s'exiler quelques mois. Il vit aujourd'hui sous protection à Bukuva. Plus récemment, son hôpital, l'hôpital Panzi, avait vu ses comptes saisis et fait l'objet d'un redressement fiscal. On réclamait au docteur Mukwege plusieurs centaines de milliers d'euros. Un redressement qualifié de « harcèlement » par le personnel de l'hôpital.

Source: RFI.